



ombud

NEW BRUNSWICK • NOUVEAU-BRUNSWICK

Enquête spéciale de l'ombud sur l'utilisation des mesures de contention dans les établissements psychiatriques

Présentation au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts-fonctionnaires de l'Assemblée

23 SEPTEMBRE 2025

Aperçu de la présentation

- Mise en contexte
 - Portée de l'enquête
 - Chronologie de l'enquête
 - Types de mesures de contentions
- Partie I – Plaintes impliquant le CHR
 - Les patients
 - Types d'enjeux soulevés
 - Constatations principales
- Partie II – Utilisation de la contention et autres enjeux avec une incidence sur les soins psychiatriques
 - Constatations principales: utilisation de la contention en milieu psychiatrique
 - Constatations principales: autres enjeux ayant une incidence sur les soins psychiatriques
- Partie III – Recommandations
 - Recommandations par thèmes
 - Résumé des recommandations
 - Recommandations par autorité publique
 - Suivi des recommandations



Mise en contexte

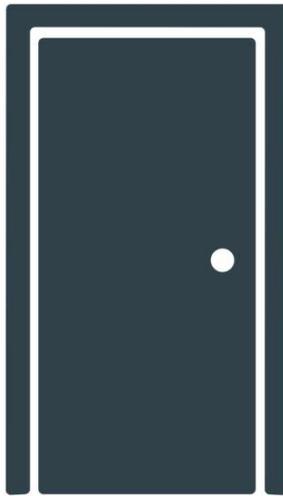
Portée de l'enquête

- Une enquête a été lancée à la suite de plaintes déposées par ou au nom de patients au Centre Hospitalier Restigouche (CHR)
- L'enquête a été élargie afin d'examiner l'utilisation des mesures de contention dans l'ensemble des unités et établissements psychiatriques au Nouveau-Brunswick
- Au cours de l'enquête, d'autres enjeux ayant une incidence sur les soins psychiatriques ont émergés
- Les autorités publiques visées par l'enquête sont :
 - Réseau de santé Vitalité (Vitalité), y compris le Centre Hospitalier Restigouche (CHR)
 - Réseau de santé Horizon (Horizon)
 - Ministère de Santé (Santé)
 - Ministère du Développement social (Développement social)

Chronologie de l'enquête

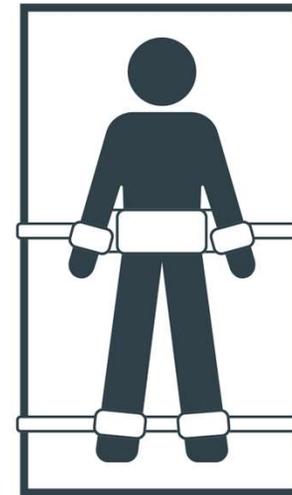
- Mai 2021
 - Ouverture d'une enquête suite à la réception de 3 plaintes
- Juin 2022
 - Enquête élargie pour inclure toutes les plaintes relatives à l'utilisation des mesures de contention au CHR
- Janvier 2023
 - Enquête élargie à tous les établissements et unités psychiatriques du Nouveau-Brunswick
 - RRS sont incluses dans l'enquête
- Juillet 2023
 - Ministère de Santé est inclus dans l'enquête
- Juin 2024
 - Ministère du Développement social inclus dans l'enquête

Types de mesures de contention



CONTENTIONS ENVIRONNEMENTALES (SALLES D'ISOLEMENT)

« *Obstacle ou dispositif qui limite les déplacements du patient et, de ce fait, le confine dans un secteur géographique ou un lieu précis.* »



CONTENTIONS PHYSIQUES

« Moyens ou méthodes physiques ou mécaniques qui empêchent ou limitent les capacités de mobilisation volontaire de tout le corps ou d'une partie du corps. »



Partie I – Plaintes impliquant le CHR

Les patients

- Jonathan
 - Février 2021
- Isabelle
 - Mars 2021
- Hugo
 - Mai 2021
- Linda
 - Septembre 2021
- Nicole
 - Oct. 2021 & Nov. 2022
- Francine
 - Décembre 2021
- Simon
 - Février 2022
- David
 - Juin 2022
- Adam
 - Août 2022
- Nicholas
 - Novembre 2022
- Emma
 - Octobre 2023



Notez que les noms ont été changés pour protéger l'identité des plaignants.

Types d'enjeux soulevés

- Temps passé en isolement
 - De 2 heures à 285 heures consécutives
- Temps passé en contentions
 - De 3 heures à 58 heures consécutives
- Aucune réponse aux demandes d'assistance
- Besoins de base non comblés (élimination, propreté)
 - De 2 heures à 60 heures consécutives dans un environnement malpropre
- Utilisation de la force
 - Pression appliquée au cou

Constatations principales

1. Les patients ont passé de longues périodes en isolement ou en contentions
2. Absence de directives pour le personnel sur le retrait des contentions
3. Utilisation insuffisante des techniques de désescalade pour éviter les contentions
4. Utilisation inadéquate des techniques de recours à la force
5. Documentation insuffisante des ordonnances de contention
6. Évaluation et surveillance insuffisante des patients



Constatations principales (suite)

7. Absence de mécanismes efficaces permettant aux patients de demander de l'aide
8. Patients en isolement désorientés dans le temps
9. Patients laissés dans de mauvaises conditions sanitaires dans les salles d'isolement
10. Patients ayant de la difficulté à manger leurs repas en contentions
11. À certains moments, les rapports d'incident étaient contradictoires avec les bandes vidéo visionnées
12. Possibilités insuffisantes de réintégration dans la communauté des patients de longue durée





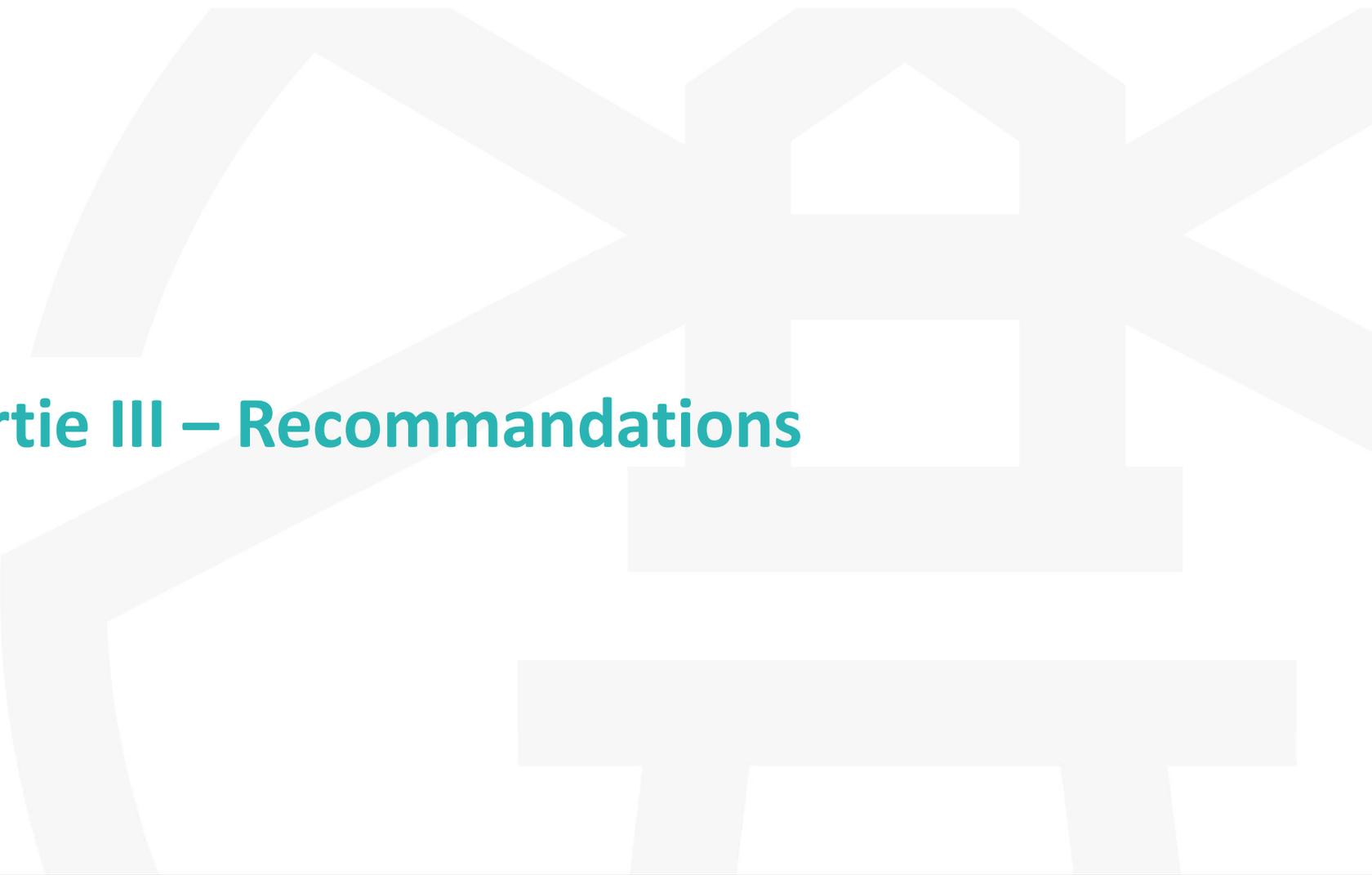
Partie II – Utilisation de la contention et autres enjeux avec une incidence sur les soins psychiatriques

Constatations principales: utilisation de la contention en milieu psychiatrique

1. Les deux régions régionales de la santé ont des politiques relatives aux contentions
2. Ni l'une ni l'autre des régions régionales de la santé n'a de système en place pour surveiller l'utilisation des mesures de contention
3. La possibilité pour les patients en contention de communiquer avec le personnel varie d'un établissement à l'autre
4. La disponibilité et fonctionnalité des salles d'isolement et de la vidéosurveillance varient d'un établissement à l'autre

Constatations principales : autres enjeux ayant une incidence sur les soins psychiatriques

1. L'infrastructure et la conception physique de certaines unités ne sont pas aussi fonctionnelles que d'autres
2. Certains établissements ne disposent pas d'espaces réservés aux patients mineurs
3. La disponibilité de personnel et de professionnels de la santé spécialisés pose des défis
4. Il y a des retards dans les placements communautaires et une pénurie d'options de logement pour les patients prêts à réintégrer la communauté



Partie III – Recommandations

Recommandations par thèmes

21 recommandations réparties en sept catégories dans les domaines suivants:



RÉFORME DU DROIT



RÉFORME DES
POLITIQUES



PRATIQUES DE SOINS



SUIVI ET CONFORMITÉ



FORMATION



INFRASTRUCTURES ET
ÉQUIPEMENTS



COLLABORATION À
L'ÉCHELLE DU SYSTÈME

Résumé des recommandations

Réforme du droit

1. Modifications à la *Loi sur la santé mentale*

Réforme des politiques

2. Mettre à jour les politiques sur les mesures de contention
3. Revoir les politiques en matière d'utilisation de la force
4. Examiner l'utilisation des cagoules anti-crachats
5. Revoir les politiques concernant le code blanc /incidents impliquant des patients
6. Reprendre la pratique vis-à-vis des rapports d'incidents au CHR

Pratiques de soins

7. Collaborer pour étudier les approches thérapeutiques afin de réduire l'utilisation des contentions

Suivi et conformité

8. Créer un système de suivi des patients en contention
9. Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme d'audit interne

Résumé des recommandations (suite)

Formation

10. Formation annuelle obligatoire sur les normes de soins en matière d'utilisation, d'application et de suivi des mesures de contention
11. Formation annuelle obligatoire sur l'utilisation de la force et les techniques de désescalade

Infrastructures et équipements

12. Élaborer un plan d'infrastructure pour les unités et établissements psychiatriques
13. Équiper les salles d'isolement d'un système de communication
14. Veiller à équiper les salles d'isolement de caméras de surveillance
15. Adopter des protocoles concernant les enregistrements vidéos
16. Élaborer des lignes directrices pour le placement des jeunes dans des unités pour adultes

Résumé des recommandations (suite)

Collaboration à l'échelle du système

17. Continuer les efforts de recrutement et de rétention du personnel spécialisé
18. Mettre sur pied un groupe de travail conjoint pour cerner les obstacles à la réintégration communautaire
19. Créer une base de données unifiée pour répertorier les options de placement communautaire
20. Mettre en œuvre un modèle de soins par palier dans chaque région pour faciliter la réintégration communautaire
21. Établir un mécanisme de consultation exhaustif sur l'état du système de soins de santé mentale dans la province

Recommandations par autorité publique

| Autorité publique | Nombre de recommandations | Réponses préliminaires |
|----------------------|---------------------------|------------------------|
| Développement social | 3 | Acceptées |
| Horizon | 14 | Acceptées |
| Santé | 7 | Acceptées |
| Vitalité | 15 | Acceptées |

Suivi des recommandations

D’ici le 1^{er} décembre 2025, les autorités publiques fourniront leur plan de travail décrivant comment elles entendent donner suite aux recommandations les concernant ainsi que l’échéancier proposé pour leur mise en œuvre.

Nous assurerons un suivi par rapport à la mise en œuvre des recommandations et publierons des rapports de progrès.

Nos coordonnées

ombud@ombudnb.ca

Téléphone : 506 453-2789
Sans frais : 1-888-465-1100
Télécopieur : 506 453-5599

Ombud NB
CP 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

ombudnb.ca



ombud

NEW BRUNSWICK • NOUVEAU-BRUNSWICK